Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL121_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL121_2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq novembre, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, M. LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY.

Absents excusés
Mme KERPHÉRIQUE (donne pouvoir à M. RESMOND), Mme LE MEUR (donne pouvoir à Mme PORTAL), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
Mme Lisa THOMAS

Secrétaire de séance : M. HAMON

5- PROJET ÉDUCATIF 2026 - 2032

8.1
Madame FONTAINE, rapporteur :

Le Projet Éducatif de Pléneuf-Val-André constitue un document ressource rassemblant les intentions communes des acteurs éducatifs du territoire en direction des enfants, des pré-adolescents, des adolescents et des jeunes adultes. Le public concerné par ce projet appartient à la tranche d'âge des **3 à 25 ans**, soit de l'enfant au pré-adulte, scolarisé ou résidant sur la commune.

Il est défini par l'article R227-23 et 24 du Code de l'action sociale et des familles.

Il permet d'affirmer une ambition éducative sur le territoire et de traduire la volonté de la collectivité, de faire de l'éducation une problématique partagée par tous les acteurs du territoire et de favoriser les échanges avec les familles en apportant des réponses adaptées aux enfants et aux jeunes.

Pour ce faire, il vise la mise en cohérence et la complémentarité des trois temps éducatifs :
- celui des parents et de la famille,
- celui de l'école et/ou du travail (pour les jeunes actifs),
- celui du temps libre et des loisirs.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20261112-DEL121_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

Ainsi, le projet éducatif garantit les continuités éducatives et co-construit des transitions pertinentes : d'un lieu à un autre, d'un temps à un autre, d'un âge à un autre.

Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités, et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques du public concerné.

Le Projet Éducatif de la Ville de Pléneuf-Val-André s'appuie sur un état des lieux de la situation locale et des besoins des 3-25 ans, mais aussi sur une analyse incluant les ressources et les contraintes du territoire. Il permet à la collectivité de donner du sens et de la cohérence à ses intentions éducatives.

La proposition de Projet Éducatif a été présentée à la Commission Éducation, Jeunesse et Sports réunie le 03 novembre 2026 qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver son Projet Éducatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **Approuver le Projet Éducatif 2026-2032 joint en annexe.**

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.